

Rappel urbanisme bis

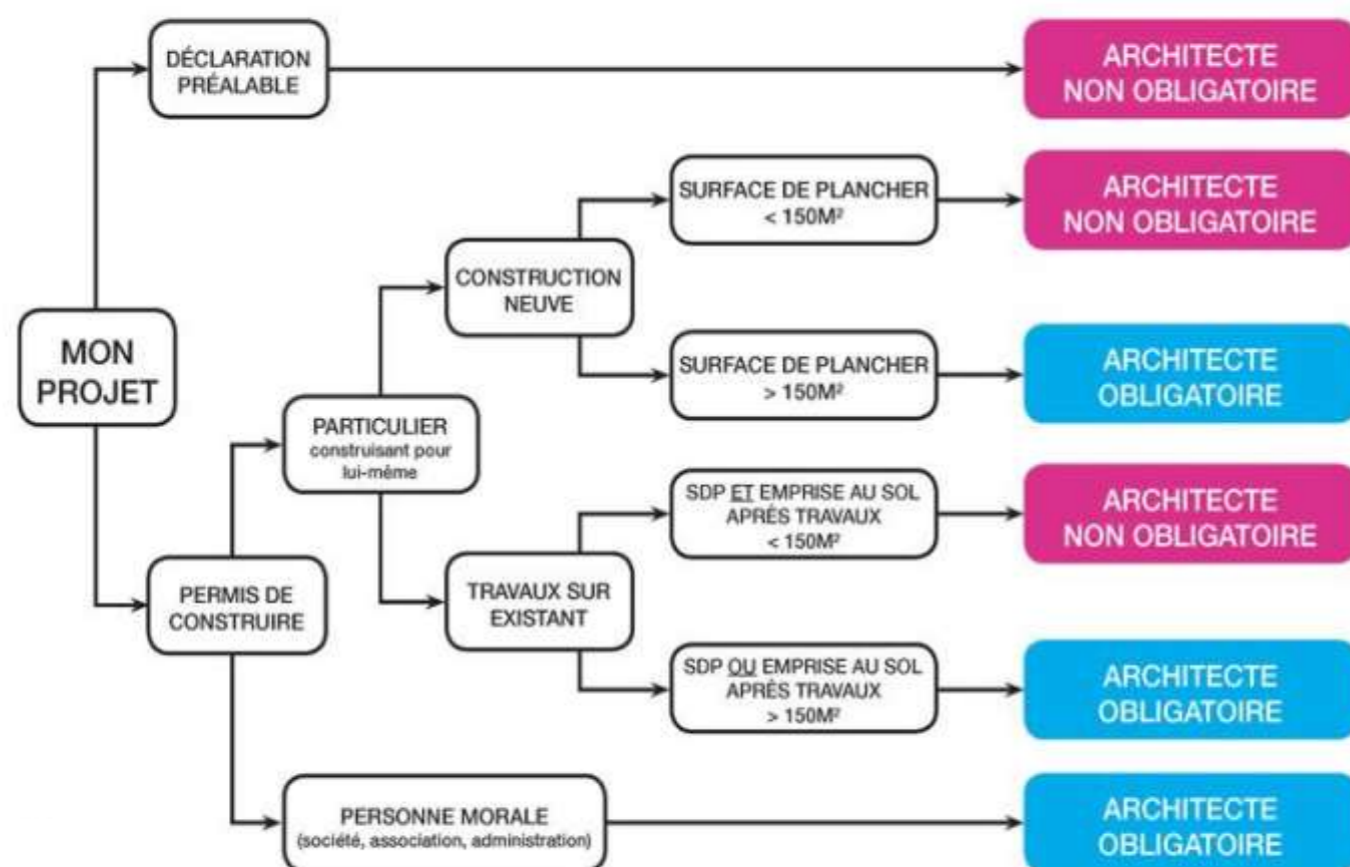
En fonction du type de projet, vous avez l'obligation de déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux sous peine d'encourir des poursuites pénales.

La déclaration préalable de travaux (DP) doit être évoquée pour toute construction ou extension supérieure à 5 m² et inférieure à 20m², et pour les travaux suivants :

- Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire...
- Changement de portes, fenêtres, pose de velux
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Ravalement de façade
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage, abri de piscine...)
- Piscine
- Clôture (mur, haie...)
- Changement de destination d'une construction

En cas d'interrogation n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

OBLIGATION DE RECOURS À UN ARCHITECTE



UNE QUESTION ? LA MAIRIE VOUS RÉPOND !

La mairie vous accueille du mardi au vendredi de 14h à 17h30
et le samedi de 9h à 12h.
Tél : 04 74 96 45 09

Toutes les informations utiles et contact sur :
www.bonnefamille.com



Le Flash Bonnefamille

Octobre 2023 - n°40/06

Ciné conférence Exploration voyages

Rendez vous nombreux pour la première séance

MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 à 20 heures, salle d'animation rurale.

Conférence sur « **La réunion, la Belle Créole** » présentée par l'auteur du film, Sergio COZZI.

A 10 000 Kms de la métropole et 11 heures d'avion, de Saint Denis aux coupeurs de canne à sucre, des créoles festifs aux processions hindouistes, la Réunion offre plus que son cœur.

Entrée gratuite grâce au concours de la communauté de communes



La mairie se rénove

A compter du lundi 23 octobre 2023, l'accueil en mairie déménage.



A partir de cette date, l'accès au bâtiment actuel sera interdit.

L'accueil physique de la mairie se fera par conséquent les mercredis toute la journée et les samedis matins au groupe scolaire de la commune.

La permanence téléphonique sera étendue tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Cet aménagement est appelé à perdurer toute la durée des travaux de rénovation et de remise aux normes de la mairie. (programmés jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024).

Ces travaux consisteront à la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, à la création d'une issue de secours dans l'actuelle salle du conseil, à la reprise et à une nouvelle implantation des bureaux de l'accueil et de l'étage, à la mise aux normes du local d'archivage, à la rénovation complète des menuiseries et à la modernisation de tous les réseaux.

Travaux d'enfouissement

Les travaux d'enfouissement montée du pillard et montée du mouton entrent dans une nouvelle phase.

Après la mise en place d'une nouvelle colonne d'alimentation en eau, le syndicat des Eaux du brachet finalise les branchements individuels pour les habitations concernées. Très prochainement, c'est l'entreprise SPI sous la direction de Territoire d'énergies 38 (TE38) et de la mairie qui va prendre le relais pour l'enfouissement de tous les réseaux aériens électricité, fibre et téléphone.

La chaussée va être une nouvelle fois ouverte sur le côté opposé au réseau d'eau créé.

Les conditions de circulation s'en trouveront fortement dégradées jusqu'au début du printemps 2024, le goudronnage définitif de la voirie étant programmé à l'issue de l'intégralité des travaux.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et du respect des déviations mises en place.



S.O.S. Associations

Au cœur de la vie communale, les associations jouent un rôle primordial dans l'animation et la cohésion du village. A ce jour 14 associations vous proposent des activités de tous les genres; de la culture avec l'association « Bonnefamille Passion Patrimoine » et la chorale « Emulsine », aux jeux de figurines avec « Les chevaliers de la Table Raz » en passant par le « Club de l'amitié », ou les associations sportives, chacun peut trouver une activité qui lui convient. N'hésitez pas à vous rapprocher des responsables pour de plus amples renseignements ou bien à consulter le site internet de la commune, onglet « Associations ».

- ACCA** — Association Communale de Chasse Agréée — Christophe ODET — 06.03.34.16.67
Air de Bonnefamille / EMULSINE — Chorale — Florence BEDELLIS — 06.76.05.24.99
Bonnefamille Passion Patrimoine — Culture et Histoire de Bonnefamille — Céline EUGENIO — 06.81.62.68.55
Club de l'amitié — Multi activités intergénérationnelles — Irène CHEVALLIER — 06.76.62.86.07
Comite des fêtes — Organisation de manifestations + location de matériel (barnum, tables, bancs) — Pascal CURNIL — 06.83.33.69.73
Conscrits — Cohésion entre jeunes — Marion LACHAL — 07.71.56.38.18
Bonnefamille Forme et Fitness — cours de gymnastique — Valérie CHAVRIER — 06.33.26.73.89
La Clé des chants — cours de musique — Julie FRASSA — 06.32.76.10.90
La Ferme Noisette — Ferme pédagogique — Soraya LAMECHE — 06.73.80.27.27
Les Chevaliers de la Table Raz — Jeux de figurines — Philippe VELLE — 06.76.27.78.70
Spirit Rider — Rencontre de motards — Thierry GOUSSAS — 06.20.22.58.82
Sou des écoles — multi activités liés à l'école — Helder COELHO DE SOUSA — 06.84.84.67.96
Unibike VTT TEAM — découverte et activités liées au VTT — Emmanuel RUIZ — 06.10.12.19.72
Union sportive de Bonnefamille — Multi activités de tout types — Gérard MICOUD — 06.08.26.82.00

Calendrier



Assemblée générale du comité des fêtes

Le vendredi 6 octobre à 20 heures 30 venez participer à l'assemblée générale du comité des fêtes qui se tiendra au local associatif.



Tournée des brioches

Le samedi 7 octobre, le club de l'amitié sillonnera les rues de la commune pour proposer sa vente de brioches. Merci de leur réserver le meilleur accueil !



Permanence de la brigade de gendarmerie de Villefontaine

Mairie de BONNEFAMILLE
 Jeudi 10 octobre de 16H00 à 18H00

Mairie de ROCHE
 Jeudi 17 octobre de 16H00 à 18H00



Assemblée générale de l'USB

Le samedi 14 octobre à 11 heures venez participer à l'assemblée générale de l'Union Sportive de Bonnefamille qui se tiendra au local associatif.



Marche découverte et pot au feu

Dimanche 15 octobre 2023 à partir de 9 heures 30, rendez vous sur le parking de la salle d'animation pour la marche découverte organisée par l'association Bonnefamille Passion Patrimoine. Cette marche sera suivie par une vente de pot au feu sur place ou à emporter. Renseignements et réservations au 06.71.98.73.03

Rappel urbanisme

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
 Tuiles (réfection de toitures) : DP
 Auvent, préau
 • < 5m² : aucune formalité
 • < 20m² : DP
 • > 20m² : PC
 Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation
 • < 5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 • < 20m² : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BETON OU BOIS)
 • Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface : aucune formalité
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m² : aucune formalité
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m² : DP
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VELUX
 DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES
 • < 5m² : aucune formalité
 • < 20m² : DP
 • > 20m² : PC

GARAGE
 • < 5m² : aucune formalité
 • < 20m² : DP
 • > 20m² : PC

PISCINE
 • < 10 m² : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
 • < 100m² ouverte : DP
 • < 100m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
 • > 100 m² et/ou couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

FACADE RAVALEMENT
 DP

CREATION FENETRE
 DP

CABANE BOIS OU BETON
 • < 5m² : aucune formalité
 • < 20m² : DP
 • > 20m² : PC

PORTAIL
 DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
 DP

* si les travaux modifient les structures portées du bâti, un PC est nécessaire. Si ils s'accompagnent d'aménagement d'espaces habitables de plus de 20 m², un PC est nécessaire

Les imprimés sont téléchargeables sur Service-Public.fr